

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 25 octobre 2017

Gestion de l'eau : 5 départements agissent ensemble sur le bassin de l'Isère

Ce lundi 23 octobre 2017, Denis Labbé, Préfet de la Savoie en lien avec Michel Dantin, Président du Comité de bassin Rhône Méditerranée Corse, ont réuni, à l'Hôtel du Département de l'Isère à Grenoble, les principaux acteurs du bassin versant de l'Isère, en présence de Jean-Pierre Barbier, Président du Département et d'Annick Cressens, représentante du Président du Département de la Savoie.

Leur objectif commun : assurer une véritable gouvernance de l'eau sur l'ensemble du bassin versant de la rivière de l'Isère à l'échelle des 5 départements couverts. Une démarche de coopération interdépartementale qui se concrétise à travers la constitution de l'Association du Bassin versant de l'Isère. Il s'agit d'une première étape, en vue de la création d'un Etablissement public de territoire de bassin (EPTB) à horizon 2021.

Dans le respect des équilibres territoriaux (*cf. encadré infra*), une présidence tournante sera assurée par les représentants des Départements de la Savoie et de l'Isère que sont respectivement Annick Cressens, Conseillère départementale déléguée et Fabien Mulyk, Vice-président délégué. A leurs côtés, Valérie Petex, Vice-présidente de la Communautés de communes du Pays du Grésivaudan a été élue au poste de Trésorier. Bernard Duc, Vice-président de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo représentera la Drôme et se verra confier le poste de Secrétaire.

22 présidents d'intercommunalités et de syndicats de rivières ont répondu présents ce jour et 2 autres membres ont fait savoir qu'il prendrait également prendre part à cette association. Au total, l'association rassemble 24 membres fondateurs.

Première étape à la constitution d'un EPTB, il s'agit d'ores et déjà d'améliorer les connaissances communes du bassin versant, notamment par la mise en commun d'études déjà réalisées, et de représenter les collectivités et leurs groupements auprès de l'Etat et des exploitants. Aussi, le renouvellement des concessions de barrage et la question de l'utilisation de l'énergie hydraulique seront l'un des grands enjeux de la gestion de l'eau,

« Cette association est le fruit d'un véritable dialogue de coopération interdépartementale, dans l'intérêt de nos territoires, et de tous ceux qui s'y établissent. Elle traduit notre souhait conjoint d'agir en responsabilité. Pourvu que cette bonne intelligence perdure pour les étapes à venir et que les équilibres territoriaux continuent d'être respectés », s'accordent à dire unanimement les membres fondateurs.

CONTACTS PRESSE :

Les équilibres territoriaux en chiffres

La rivière Isère prend sa source en Haute-Savoie, traverse la Savoie, l'Isère jusqu'à la Drôme. Le bassin versant de la rivière comprend également les Hautes-Alpes. Au total, ce sont cinq départements traversés par l'Isère et ses affluents.

Sur un bassin versant global de 11 850 km²,
- 4 800 km² sur le territoire de la Savoie (soit 40 %),
- 4 600 km² sur le territoire de l'Isère (soit 39 %) ;

Plus d'un million de personnes habitent le bassin versant :

- plus de 750 000 Isérois
- près de 193 000 personnes en Savoie
- près de 141 000 personnes dans la Drôme
- près de 15 000 personnes en Haute-Savoie et dans les Hautes-Alpes

Ont été désignés membres du Conseil d'administration de l'Association du bassin versant de l'Isère, basée à Grenoble.*

Pour l'Isère

- Département de l'Isère
- Grenoble Alpes Métropole
- Communauté d'agglomération Pays voironnais
- Communauté de communes du Pays du Grésivaudan
- Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère

Pour la Savoie

- Département de la Savoie
- Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie
- Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise
- Syndicat du Pays de Maurienne
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly

Pour la Drôme

- Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo

** sous réserve d'une délibération de la part de la collectivité représentée validant cette désignation avant le dépôt des statuts*

CONTACTS PRESSE :